



1, rue des Arquebusiers
67000 Strasbourg

Fédération de Charité - CARITAS Alsace

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fédération de Charité - CARITAS Alsace
Association
Siège social : 5 rue Saint Léon 67000 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération de Charité - CARITAS Alsace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, prolongé par le règlement n°2023-03, exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes 18 et 19 du paragraphe 2.5 « Annexes » exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020- 8 et ont été correctement appliquées.

Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Strasbourg, le 2 juillet 2026

DocuSigned by:

E3148DA79D844BC...

Laurence FOURNIER

Associée

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Libellé	Montant brut 2025	Amort. et prov. 2025	Montant net 2025	Montant net 2024
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement	42 720	42 720		
Immobilisations incorporelles :				
Autres immobilisations incorporelles	550 487	457 006	93 480	111 543
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	7 581 740	1 002 729	6 579 011	6 538 581
Constructions	72 771 359	39 399 313	33 372 046	34 835 015
Installations techniques, matériels et outillage	5 593 372	4 288 894	1 304 477	1 467 465
Autres immobilisations corporelles	11 827 301	8 373 752	3 453 549	3 538 301
Immobilisations corporelles en cours	2 228 491		2 228 491	1 346 362
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés	654 849		654 849	1 200 238
Immobilisations Financières :				
Participations	46 000		46 000	46 000
Autres titres immobilisés	184 987		184 987	178 150
Prêts	1 134 620		1 134 620	1 114 261
Autres immobilisations financières	187 478	930	186 548	187 958
TOTAL I	102 803 402	53 565 344	49 238 058	50 563 875
Comptes de liaison				277 284
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	35 221		35 221	65 432
Autres approvisionnements	30 327		30 327	34 884
En-cours de production (biens et services)	5 916		5 916	6 648
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	39 802		39 802	65 266
Avances et acomptes versés sur commandes	131 217		131 217	96 151
Créances :				
Créances redevables et comptes rattachés	2 688 457	295 187	2 393 270	2 301 512
Créances reçues par legs	547 778		547 778	660 759
Autres créances	2 478 828		2 478 828	1 739 349
Charges constatées d'avance	222 087		222 087	177 287
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	6 045 199	21 154	6 024 045	5 989 322
Instruments financiers à terme et jetons détenus	9 000 000		9 000 000	5 000 000
Disponibilités	12 652 108		12 652 108	16 343 872
TOTAL III	33 876 941	316 341	33 560 599	32 480 482
Ecart de conversion (actif) IV				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV)	136 680 343	53 881 686	82 798 657	83 321 641

Libellé	Montant net 2025	Montant net 2024
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 419 217	11 419 217
Fonds associatifs avec droit de reprise	3 349 767	3 349 767
Fonds propres complémentaires	2 524 423	2 524 423
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	5 071 509	5 071 509
Réserves de compensation	20 206 779	19 342 000
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	367 832	367 832
Autres réserves	1 027 044	1 027 044
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	3 755 161	3 905 950
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		-778 474
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-2 491 387	-889 370
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-2 944 809	-2 739 400
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	2 155 270	-314 961
Situation nette (sous total)	44 440 807	43 064 011
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 748 922	6 450 661
Provisions réglementées :	6 482 761	6 384 919
TOTAL I	56 672 490	55 121 117
Comptes de liaison		141 834
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 202 627	1 852 403
Fonds dédiés	1 056 064	1 368 312
TOTAL II	2 258 691	3 220 714
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 707 771	1 553 524
Provisions pour charges	1 063 053	1 588 506
TOTAL III	2 770 824	3 142 030
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 458 837	11 502 076
Emprunts et dettes financières divers	125 720	162 997
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	211 647	211 918
Redevables créditeurs	160 920	137 526
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 779 690	2 133 288
Dettes sociales et fiscales	7 620 195	6 970 081
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	533 390	259 706
Autres dettes	170 760	256 682
Produits constatés d'avance	35 495	61 672
TOTAL IV	21 096 653	21 695 946
Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	82 798 657	83 321 641

COMPTE DE RESULTAT 2025

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		5
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	857 700	908 972
Ventes de prestation de service	2 263 258	1 631 701
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	45 128 576	43 764 099
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	35 639 973	34 788 592
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	2 343 976	2 812 127
<i>Mécénats</i>	13 742	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	-85 282	53 659
<i>Participations de soutien</i>	246 937	
Contributions financières	637 986	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 878 253	1 512 253
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	965 370	0
Utilisations des fonds dédiés	1 672 249	651 474
Autres produits	699 914	2 384 091
TOTAL I	56 622 678	53 718 379
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	251 202	257 842
Achats de matières premières et autres approvisionnements	560 539	600 199
Variation de stock	17 285	-19 715
Autres achats et charges externes	13 414 323	13 326 847
Aides financières	371 043	651 680
Impôts, taxes et versements assimilés	2 887 158	2 814 305
Salaires	21 389 821	23 091 206
Cotisations sociales	8 990 089	8 820 403
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (1)	3 948 625	4 955 037
Dotations aux provisions	1 307 122	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	853 636	0
Report en fonds dédiés	175 321	52 433
Autres Charges	219 148	72 820
TOTAL II	54 385 312	54 623 058
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 237 366	-904 679
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		11 401
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	54 091	
Autres intérêts et produits assimilés	223 524	289 547
Reprises sur dépréciations et provisions	3 002	6 609
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	280 617	307 557
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	11 068	
Intérêts et charges assimilées	255 193	279 882
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	903	1 711
TOTAL IV	267 164	281 593
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	13 454	25 964
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV)	2 250 819	-878 716
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	46 800	1 090 825
TOTAL V	46 800	1 090 825
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	142 350	527 071
TOTAL VI	142 350	527 071
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-95 550	563 754
Total des produits (I+III+V)	56 950 095	55 116 761
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	54 794 826	55 431 723
EXCEDENT OU DEFICIT	2 155 270	-314 961

(1) le montant de 4 955 037 € apparaissant dans la colonne 2024 correspond à des dotations aux amortissements pour 3 505 427 € et à des dotations pour provisions pour 1 449 610 €

2.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Fédération de Charité a dégagé en 2025 un résultat excédentaire de 2 155 270 euros dont 649 700 euros pour les activités en gestion libre et 1 505 570 euros pour celles sous contrôle.

Activités sous contrôle

2025 a été la septième année de mise en œuvre du nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les structures de l'enfance.

Activités en gestion propre

CARSC termine l'année avec un résultat proche de l'équilibre.

Le Foyer d'Accueil Spécialisé Air et Vie a démarré cette année l'accueil de résidents sur le site historique d'Air et Vie.

2.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan de la Fédération de Charité Caritas Alsace, seule entité juridique, intègre les comptes de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique et de l'ensemble des établissements et services. L'annexe 27 détaille le périmètre des établissements intégrés.

Les comptes annuels sont établis conformément aux Lois et Règlements en vigueur et notamment les dispositions du règlement ANC 2018-06 et 2019-04 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi qu'aux organismes gestionnaires d'établissements sociaux et médicaux sociaux (ESSMS).

A défaut de dispositions spécifiques prévues aux règlements 2018-06 et 2019-04, les dispositions du règlement ANC N°2014-03 relatives au plan comptable général, modifié par les règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 continuent à s'appliquer.

Il en est de même pour certaines règles spécifiques du secteur médico-social : ainsi les provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations et plus-values d'actifs continuent également à s'appliquer et ce, conformément à l'instruction M22 bis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels évoqués ci-dessus.

Changement de méthode

L'exercice 2025 est le premier exercice d'application du nouveau règlement ANC 2022-06 prolongé par le règlement 2023-03 pour le secteur associatif.

Incidence du changement de méthode comptable suite à l'application du règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022 :

Les impacts significatifs relatifs à la première application du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 sont présentés ci-dessous :

1. Montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement :

. Quote-part des subventions d'investissements ramenées au résultat : 741 165 €

. Cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice :

- o Produits de cession : 965 370 €
- o Valeur nette comptable des immobilisations cédées : 853 636 €

2. Changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges

Les remboursements de formation et d'assurance qui s'élèvent respectivement à 318 135 € et 149 245 € et qui auraient été enregistrés en transfert de charges figurent cette année en autres produits d'exploitation.

Règles et méthodes comptables utilisées

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Seuls les biens immobiliers font l'objet d'une décomposition en fonction des éléments dont la durée d'utilisation est différente de la durée de la structure.

La ventilation est la suivante :

Gros-œuvre	50 ans
Charpente – Couverture	30 à 50 ans

Cloisons – Menuiserie intérieure et extérieure	20 à 30 ans
VMC – Electricité – Chauffage – Sanitaire	20 à 30 ans
Carrelage – Métallerie	20 ans
Peinture – Revêtements de sols	10 ans.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation normale :

Frais d'établissement	1 à 5 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	10 à 50 ans
Agencements – Aménagements – Constructions	5 à 20 ans
Installations techniques – Matériel et outillage	5 à 20 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans.

Incidences du règlement 2018-6 sur les conventions de commodat :

Jusqu'au 31/12/2019, les immobilisations grevées de droit figuraient à l'actif immobilisé et pour une valeur identique dans les fonds propres. Conformément au nouveau règlement comptable, ces opérations ont été contrepassées au 1^{er} janvier 2020.

Les caractéristiques opérationnelles de l'accueil de résidents atteints des troubles qui font la spécificité de la Fédération de Charité Caritas Alsace ont pour effet que les investissements immobiliers réalisés conduisent à constater un écart substantiel entre la valeur de construction (valeur historique inscrite dans les comptes de la Fondation) et la valeur vraisemblable de revente des immeubles considérés. Dans le cadre des autorisations d'activité dont dispose la Fédération avec chacun des tiers financeurs, conventions qui pour chaque établissement contribuent à la couverture des charges immobilières au travers de leur financement, la valeur comptable des immeubles n'apparaît pas remise en cause dans la perspective actuelle de la continuité de leur exploitation. Il doit être noté qu'en cas de cessation d'activité d'un établissement et de la cession des locaux afférents, la Fédération pourrait devoir constater une dépréciation immobilière significative. Cette éventualité n'est à fin 2023 ni identifiée, ni identifiable, ni chiffrable et dépend de l'implantation de l'immeuble.

c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable ou pour faire face au risque de non-recouvrement.

d) Stock

Les différentes catégories de stock ont été valorisées sur la base du prix d'achat.

e) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Elles sont comptabilisées dès que le débiteur véritable est identifié.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Lorsque la valeur vénale au 31 décembre est inférieure au coût d'acquisition, il est effectué une provision pour dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur vénale. Les plus-values latentes, qui s'élèvent à 830 548 euros, ne sont pas comptabilisées.

g) Fonds associatifs sans droit de reprise

Ces fonds englobent le fonds associatif sans droit de reprise, les apports, les dons et legs.

h) Fonds associatifs avec droit de reprise

Ils comprennent les écarts de réévaluation terrains, les fonds alloués aux établissements et services pour un objet spécifique.

i) Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'Association

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres et sont ramenées au résultat en fonction de la durée d'amortissement du bien financé.

j) Résultats annuels à reporter sous contrôle tiers financeur

La ligne report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs de la rubrique Fonds Associatifs représente les résultats des exercices précédents, restant à intégrer dans le calcul du financement des exercices ultérieurs par l'autorité de tarification.

k) Provisions réglementées

Les provisions sont fondées sur le principe d'une allocation budgétaire destinée à couvrir les surcoûts d'exploitation générés par les nouveaux investissements sous forme de dotation supplémentaire fixée par l'autorité de tarification.

Elles sont donc destinées à compenser partiellement les charges d'amortissement et les frais financiers et sont ramenées au résultat en fonction des investissements engagés et selon le rythme fixé avec les Autorités de Tarification.

l) Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués d'une part de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'exercice considéré et d'autre part de dons et legs affectés mis en réserve pour des besoins spécifiques sur décision de l'organe délibérant.

m) Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

n) Provision pour congés payés

Les congés courus et non pris au 31 décembre sont comptabilisés pour le montant brut plus charges patronales dans la rubrique dettes fiscales et sociales, la variation d'un exercice à l'autre affecte les charges de personnel de l'exercice. Pour les activités sous contrôle

tarifaire, la variation annuelle est neutralisée pour la détermination du résultat repris au compte administratif et affectée à un compte de report à nouveau débiteur intitulé « dépenses non opposables au tiers financeur ». Au 31 décembre, ce compte enregistre ainsi la contrepartie de la dette de congés dus à l'ouverture pour les activités sous contrôle.

o) Provision pour risques et charges

Elles incluent les provisions pour :

- Litiges qui prennent notamment en compte les sommes résultat des litiges prud'homaux actuellement devant les tribunaux
- Indemnités de départ en retraite calculées selon la méthode des proratas des droits au terme pour l'ensemble du personnel avec un taux d'actualisation de 3,60 %
- Charges sur plusieurs exercices allouées par l'autorité de tarification,
- Travaux de mise en conformité dans les locaux d'accueil
- Risque de reversement partiel d'une recette exceptionnelle

p) Comptes cumulés

Les comptes de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique, des établissements et services sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque entité.

Les principes d'élimination sont les suivants :

- ✓ au bilan : élimination des comptes de liaison inter établissement
- ✓ au compte de résultat : élimination des facturations inter établissement.

Concernant les travaux d'agencement réalisés par le Pole insertion pour d'autres établissements de la Fédération, les montants correspondants figurent d'une part dans le chiffre d'affaires et d'autre part en immobilisations dans les établissements concernés. Ils feront l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie estimée.

q) Dons

Les dons sont comptabilisés dans le compte « 75 Autres Produits ».

r) Legs

Avant le règlement ANC 2018-06, les legs étaient comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement, avec une information dans les engagements hors bilan pour les opérations acceptées, mais non dénouées.

Le règlement ANC 2018-06 a apporté des modifications importantes en matière de legs et donations nécessitant un changement de méthode dans leur comptabilisation.

Le fait générateur correspond dorénavant à la date de signature de l'acte de donation. Pour un legs la date à retenir est celle de l'acceptation du bien ou de l'entrée en jouissance si elle postérieure. Les assurances vies sont comptabilisées à la date de réception des fonds.

Le transfert est enregistré dans un compte « 24 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » et les sommes correspondantes apparaissent dans un poste distinct de l'actif immobilisé qui ne sera pas amorti. La contrepartie est enregistrée en compte de produits de legs.

Dans la mesure où la cession n'a pas eu lieu avant la clôture de l'exercice, il convient de

neutraliser le produit du legs ou de la donation par l'utilisation d'un compte « 1911 Fonds reportés sur legs ou donations ». La note 26 détaille par année d'acceptation la situation des legs en cours de réalisation.

Au fur et à mesure de l'encaissement, les fonds dédiés sont repris en résultat par le biais du compte « utilisation de fonds reportés » et affectés selon la décision prise lors de l'acceptation.

s) Aides accordées à des œuvres

Les aides ponctuelles à des œuvres sur décision du Conseil d'Administration sont comptabilisées sous le compte « 65 Aides à des œuvres ».

2.3. INFORMATIONS A CARACTERE SPECIAL

✓ Fiscalité

Impôts sur les sociétés et autres impôts

La Fédération de Charité Caritas Alsace est reconnue exempte des impôts commerciaux depuis le 12 janvier 2000.

Suite à l'intégration des établissements et services précités et des modifications apportées au périmètre de ses activités, un dossier réactualisé a été déposé auprès de la Direction des Services Fiscaux à Strasbourg afin de déterminer le régime fiscal de l'Association. Ce dossier a fait l'objet d'une revue par l'administration fiscale.

Les réponses obtenues de l'administration fiscale ont conduit à placer certaines activités dans le champ des impôts commerciaux avec effet au 1^{er} janvier 2014. Ces activités sont celles réalisées sur le site d'Air et Vie, l'activité formation et locations de salles, certaines activités accessoires réalisées sur le site du Ried notamment la location des équipements et prestations à une autre association. Le déficit engendré par Air et vie étant supérieur aux produits nets dégagés par les autres activités, le résultat fiscal consolidé est également négatif.

Le résultat fiscalisé au titre de l'exercice 2025 représente un excédent de 4 660 € qui se répartit comme suit :

	Résultat comptable des activités fiscalisées
ANNEE 2025	
Activité AIR ET VIE	-1 240
Formation Cité Relais	-3 889
Diverses activités de location	9 789
total excédent	4 660
Réintégration fiscale	
Déduction fiscale	415
Résultat fiscal au 31/12/2025	4 245

Le déficit cumulé reportable est de – 3 041 332 € au 31/12/2025.

TVA

Toutes activités fiscalisées confondues, la TVA nette à décaisser au titre de 2025 est de 13 462 €.

✓ Assurance Mandataires sociaux

L'Association a souscrit avec effet au 1^{er} août 2002 un contrat d'assurance Responsabilité Civile Mandataires Sociaux. Elle prend en charge la cotisation due à ce titre.

2.4. ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

2.5. ANNEXES

■ Note 1 – Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur début exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur fin exercice
Frais d'établissement	42 720			42 720
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Immobilisations incorporelles	519 827	40 866	10 206	550 487
Total (I)	562 547	40 866	10 206	593 207
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	5 937 054	-		5 937 054
Aménagement terrains	1 472 536	172 150		1 644 686
Constructions	72 001 657	894 113	124 411	72 771 359
Installations - Matériel et outillage	8 623 121	394 918	63 610	8 954 429
Matériel de transport	2 785 875	430 276	78 478	3 137 673
Matériel de bureau et informatique	2 110 965	65 710	30 112	2 146 563
Mobilier	3 138 055	50 650	9 718	3 178 987
Plantations	3 019			3 019
Biens reçus par legs destinés à être cédés	1 200 238	367 111	912 500	654 849
Immobilisations en cours	1 346 361	1 836 903	954 773	2 228 491
Total (II)	98 618 881	4 211 831	2 173 602	100 657 110
<u>Immobilisations financières</u>				
Titres	224 150	6 852	15	230 987
Créances rattachées à des participations				-
Prets et cautions	1 303 151	95 644	76 697	1 322 098
	-			
Total (III)	1 527 301	102 496	76 712	1 553 085
TOTAL (I+II+III)	100 708 729	4 355 193	2 260 520	102 803 402

■ Note 2 – Tableau des amortissements

Amortissements	durée amortissement	mode amortissement	Valeur début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur fin d'exercice
Frais d'établissement	1 à 5 ans	linéaire	42 720			42 720
Logiciels	1 à 3 ans	linéaire	408 283	47 842	10 206	445 919
Aménagements terrain	5 à 20 ans	linéaire	871 010	119 626	24 132	966 504
Constructions et IGAAC	5 à 50 ans	linéaire	37 166 641	2 344 770	162 927	39 348 484
Matériel et outillage	5 à 20 ans	linéaire	3 835 732	372 981	41 879	4 166 834
Installations générales	5 à 20 ans	linéaire	1 455 701	120 419	0	1 576 120
Matériel de transport	5 à 7 ans	linéaire	1 963 765	289 691	98 359	2 155 097
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	linéaire	1 754 838	150 004	79 875	1 824 967
Mobilier	5 à 10 ans	linéaire	2 645 233	103 279	9 718	2 738 794
			50 143 924	3 548 612	427 096	53 265 440

Les provisions sur immobilisations constituées au 31.12.2025 s'élèvent à :

299 904

Ces provisions sont constituées pour 298 975 € de dépréciations exceptionnelles pour la ferme Saint André suite à la décision de fermeture de cet établissement

Total des amortissements et des provisions constitués au 31.12.2025

53 565 344

▪ **Note 3 - Valeur nette comptable par établissement des immobilisations corporelles, incorporelles et financières**

ACTIF IMMOBILISE PAR POLE D'ACTIVITE EN VALEUR NETTE COMPTABLE					
POLE D'ACTIVITE	ETABLISSEMENT	VALEUR BRUTE 2025	AMORTISSEMENT 2025	VALEUR NETTE 2025	%
POLE SANTE	CSSRA MARIENBRONN	9 018 378	4 619 957	4 398 421	
	EHPAD CARITAS	14 340 693	8 765 751	5 574 942	
	EHPAD SAINT FRANCOIS	7 098 370	4 646 849	2 451 521	
Total POLE SANTE		30 457 441	18 032 557	12 424 884	25%
POLE ENFANCE	COTTOLENGO	7 955 160	3 284 667	4 670 493	
	ITEP LA FORGE	10 270 933	4 886 044	5 384 889	
	LES TILLEULS	5 784 868	3 390 282	2 394 586	
	SEI DU RIED	13 682 991	6 730 353	6 952 638	
	FAS AIR ET VIE	680 496	68 785	611 711	
	MECS LE CHALET	3 944 073	2 936 643	1 007 430	
Total POLE ENFANCE		42 318 521	21 296 774	21 021 747	43%
POLE INSERTION	CARIJOU	411 510	212 594	198 916	
	CITE RELAIS	3 095 388	1 978 675	1 116 713	
	LES 7 PAINS	1 641 854	857 040	784 814	
	FERME SAINT ANDRE	1 452 417	1 217 241	235 176	
	RENOVATION	610 654	375 930	234 724	
	RESIDENCE DU DONON	140 525	129 017	11 508	
	RESIDENCE CAPUCINS	2 999 422	1 111 710	1 887 712	
	RESIDENCE SAINTE ODILE	6 118 947	2 989 667	3 129 280	
	CARIMMO	2 466 872	199 108	2 267 764	
	MAISON RELAIS SOULTZ	513 962	30 667	483 295	
Total POLE INSERTION LOGEMENT		19 451 551	9 101 649	10 349 902	21%
POLE CARITATIF ET SIEGE	FEDERATION DE CHARITE	1 275 533	643 469	632 064	
	CARSC	5 299 085	2 537 473	2 761 612	
	AIR ET VIE	4 001 271	1 953 422	2 047 849	
Total POLE CARITATIF ET SIEGE		10 575 889	5 134 364	5 441 525	11%
TOTAL GENERAL		102 803 402	53 565 344	49 238 058	100%

▪ **Note 4 – Tableau des provisions**

Provisions	Valeur début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur fin exercice
<u>Provisions réglementées</u>				
Provisions renouvellement immobilisations	3 314 663		42 700	3 271 963
Provisions réglementées : réserve des plus-values	3 070 256	140 765	223	3 210 798
Total (I)	6 384 919	140 765	42 923	6 482 761
<u>Provisions risques et charges</u>				
Provisions IDR	1 508 317	1 297	522 490	987 124
Autres provisions pour risques et charges	1 633 713	154 247	4 260	1 783 700
Total (II)	3 142 030	155 544	526 750	2 770 824
<u>Provisions dépréciation sur actif immobilisé</u>				
Sur immobilisations incorporelles	-	11 087		11 087
Sur immobilisations corporelles	-	287 888		287 888
Sur immobilisations financières	930			930
Total (III)	930	298 975	-	299 905
<u>Provisions dépréciation sur actif circulant</u>				
Sur compte clients	398 335	80 168	183 316	295 187
Sur valeurs mobilières	13 088	11 068	3 002	21 154
Sur stock				-
Total (III)	411 423	91 236	186 318	316 341
TOTAL (I+II+III)	9 939 302	686 520	755 991	9 869 831

. Note 5 - Etat des créances

Ressources	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A 1 an au plus	A plus d'un an
<u>Actif immobilisé</u>			
Titres	230 987		230 987
Dépôts et Cautionnements	187 478	77 490	109 988
Prêts	1 134 620	11 500	1 123 120
TOTAL I	1 553 085	88 990	1 464 095
<u>Actif circulant</u>			
Créances art 58 / Dotation à Recevoir	121 745		121 745
Créances clients	2 568 217	2 568 217	
TVA	12 560	12 560	
Créances reçues par legs	547 778	547 778	
Autres créances	2 595 980	2 557 833	38 147
Charges constatées d'avance	222 087	222 087	
TOTAL II	6 068 367	5 908 475	159 892
TOTAL	7 621 452	5 997 465	1 623 987
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	290 619		
Remboursements	270 260		

▪ **Note 6 - Etat des dettes**

	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		1 an au plus	1 an à - 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et autres	10 584 557	1 510 479	3 555 113	5 518 965
Avances et acomptes	211 647	211 647		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 940 610	1 940 610		
Dettes sociales et fiscales	7 620 195	7 620 195		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	533 390	533 390		
Autres dettes	170 760	170 760		
Produits constatés d'avance	35 495	35 495		
TOTAL	21 096 653	12 022 575	3 555 113	5 518 965
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 079 279			

DETAIL DES EMPRUNTS BANCAIRES ET DETTES FINANCIERES PAR ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Pôle Santé	760 788 €	7,2%
CSSRA Marienbronn	463 606 €	
EHPAD Caritas	9 158 €	
EHPAD Saint François	288 024 €	
Pôle Enfance inadaptée	7 415 256 €	70,1%
ITEP Les Tilleuls		
ITEP La Forge	2 174 197 €	
IME Cottolengo et SESSAD	2 239 431 €	
SEI du Ried	3 001 628 €	
Pôle Insertion Logement	1 432 749 €	13,5%
Cité Relais	618 207 €	
Résidence Sainte Odile	343 774 €	
Chantiers d'insertion		
Capucins	470 768 €	
Siege	975 764 €	9,2%
Siege	330 €	
Carsc	480 621 €	
Air et Vie	494 813 €	
TOTAL	10 584 557 €	100%

■ **Note 7 - Tableau de variation des fonds propres**

	Solde début exercice	Affectation résultats 2024	Autres mouvements	Solde fin exercice	dont activités sociales et medico sociales	dont autres activités
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 419 217	-		11 419 217	6 298 972	5 120 245
Réserves	-	-		-	-	-
Investissements	5 071 509	-	-	5 071 509	2 771 042	2 300 467
Compensation	19 342 000	864 779		20 206 779	15 681 964	4 524 815
Trésorerie	367 832	-		367 832	312 676	55 156
Autres réserves	1 027 044	-		1 027 044	494 072	532 972
Total des réserves	25 808 385	864 779	-	26 673 164	19 259 754	7 413 410
	-	-		-	-	-
Report à nouveau	3 905 950	129 586	21 203	3 755 161	825 953	2 929 208
Résultat comptable	314 961	314 961	2 155 270	2 155 270	1 524 082	631 188
dont résultat hors activités sociales et medico sociales	623 493			631 188		631 188
dont résultat activités sociales et medico sociales non contrôlées	22			18 513	18 513	
dont résultat activités sociales et medico sociales contrôlées	308 510			1 505 569	1 505 569	
	-	-		-	-	-
Report à nouveau tiers financeurs	889 370	834 747	11 204	1 712 913	1 709 717	3 196
	-	-		-	-	-
Dépenses non opposables	2 739 400	215 408	9 999	2 944 809	2 909 560	35 249
	-	-		-	-	-
Dépenses refusées ou inopposables	778 474	-	-	778 474	778 474	-
	-	-		-	-	-
Fonds Associatifs avec droit de reprise	2 524 423	-		2 524 423	2 467 459	56 964
	-	-		-	-	-
Ecart réévaluation terrains	3 349 767	-		3 349 767	2 629 767	720 000
	-	-		-	-	-
Subventions non renouvelables	6 450 661	-	701 739	5 748 922	4 007 045	1 741 877
	-	-		-	-	-
Provisions réglementées	6 384 919	-	97 842	6 482 762	3 464 440	3 018 322
	-	-		-	-	-
TOTAL	55 121 117	0	1 551 373	56 672 490	35 079 721	21 592 767

Les variations liées aux fonds propres concernant l'activité CARSC faisant appel à la générosité publique sont les suivants :

Le résultat 2024 soit -935 497 € a été imputé sur la réserve de compensation des dons et legs pour 633 811 € et en report à nouveau pour 301 686 €.

▪ **Note 8 - Tableau de variation des fonds dédiés**

Ressources	Fonds restant à engager	Engagement	Utilisation	Fonds restant à engager
Sur subventions affectées	1 086 310	40 812	474 479	652 643
Personnel	22 744	2 450	23 771	1 423
Evaluation externe	4 450			4 450
Logement jeunes	200 267	36 039	180 559	55 747
Projet Etablissement	2 591			2 591
Evaluation interne	3 375		2 207	1 168
Action Insertion	49 811			49 811
Démarche qualité	6 300			6 300
Cafeteria Marienbronn	7 650			7 650
Equipeement numérique Ehp Caritas	12 240		2 114	10 126
Action violence insertion	105 021			105 021
Agephi	200			200
Hopital numérique	197 396		36 059	161 337
Restaurant Marienbronn	246 590		13 589	233 001
Crédit conjoncturel 7 Pains	210 845		210 845	-
Véhicules	4 244		1 415	2 829
Travaux	12 586		3 920	8 666
Saint François	-	2 323	-	2 323
Sur dons et legs	282 002	112 566	45 000	403 421
Fonds legs donations SC	-	4 121		4 121
Fonds restructuration	-			-
Fonds legs donations Fédération	-			-
Locaux d'accueil	147 000			147 000
Actions internationales	135 002	87 000	45 000	177 002
Contributions autre organisme				53 853
Fonds dédiés liés aux dons	-	21 445	-	21 445
TOTAL	1 368 312	153 378	519 479	1 056 064

* fonds dédiés non mouvementés depuis au moins deux ans

▪ **Note 9 – Tableau explicatif du report à nouveau**

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit	Solde
Report à nouveau des activités soumises à approbation affecté aux exercices ultérieurs	3 822 660	2 504 515	- 1 318 145
Report à nouveau des activités soumises à approbation non affecté	526 217	131 449	- 394 768
Report à nouveau gestion propre	7 894 441	11 649 602	3 755 161
TOTAL	12 243 318	14 285 566	2 042 248

■ Note 10 - Tableau explicatif du résultat de l'exercice

Nature du résultat	Excédent	Deficit	Solde
Résultat des activités soumis à approbation des tiers financeurs	1 984 278	- 478 708	1 505 570
Résultat gestion propre	1 678 410	- 1 028 710	649 700
SOLDE	3 662 687	- 1 507 418	2 155 270

SOLDE	2 155 270
--------------	------------------

Les résultats de l'exercice sont détaillés ci après :

GESTION PROPRE

Activités avec fixation de tarifs (résultats non repris)

CSSRA MARIENBRONN	1 282 921
Fédération	6 320
Chantiers d'insertion	-939 420

Hébergement

FSL	43 712
FJT et résidence étudiants (*)	18 513

Projet 170 places	80 835
Jeune moins 25 ans	111 116

Activité caritative

Caritas Alsace Réseau Secours Catholique	18 077
Air et Vie	-1 240

Autres activités

Carimmo	-68 460
Soultz sous Foret	-13 378
formations	-3 889

Ass le Chalet	21 320
Ukraine	3 247
Ico	13 881
Tremplin/Placement judiciaire	50 005
Montagne verte	-918
Mineurs non accompagnés	-1 405
Roms	28 464

649 700

Il est à noter que les résultats correspondants aux activités en gestion libre concerne l'activité associative, l'Echelon Central de la Fédération, le CSSRA Marienbronn ainsi que les résultats des diverses activités de l'Association qui ne sont pas sous tiers financeurs

GESTION CONTROLEE

Pole Santé

Ehpad CARITAS (*)	-228 250
Ehpad St François (*)	137 800

Pole Enfance

LA FORGE (*)	748 456
SEI DU RIED (*)	165 895
COTTOLENGO (*)	205 869
LES TILLEULS (*)	555 975
LE CHALET (*)	-175 768
FAS Air et Vie (*)	130 044

Pole insertion

CHRS (*)	-4 985
Jeunes majeurs (*)	6 877
Jeunes parents (*)	206
Résidence Capucins (*)	-34
IML (*)	26 115
MDI (*)	-69 670
Résidence du Donon (*)	7 041

1 505 570

Il s'agit des résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et pour lesquels elle est tenue de communiquer ses résultats à l'autorité de tarification pour agrément des comptes administratifs.

Les résultats sont soumis à autorisation avant reprise des résultats selon les dispositions de l'article 315 du Code de la famille et de l'action sociale.

Les résultats des établissements relevant des domaines social et médico social (*) s'élèvent à

1 524 082 €

Résultat effectif

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'excédent ou déficit effectif global qui correspond au résultat comptable de l'exercice de l'entité gestionnaire corrigé des augmentations de contributions financières des autorités de tarification finançant les déficits des exercices antérieurs ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant les excédents des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée.

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L ENTITE	2025	2024
RESULTAT COMPTABLE	2 155 270	- 314 961
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	2 155 270	- 314 961
Dont résultat effectif sous gestion propre	649 700	- 623 471
Dont résultat effectif sous gestion controlée	1 505 570	308 510

▪ **Note 11 - Tableau affectation résultat**

Résultat comptable	2 155 270
dont	
Résultat gestion libre	649 700
Résultat soumis à approbation	1 505 570

Resultats en gestion libre

	Proposition d'affectation
Report à nouveau	- 632 530
Mise en réserve	1 282 230
TOTAL	649 700

Resultats sous contrôle

Résultats comptables	1 505 570
Charges et produits non opposables (prov CP et IDR)	- 200 164
Résultat au compte administratif	1 305 406

Les résultats administratifs des établissements relevant des domaines social et medico social s'élèvent à 1 323 918 €.

	Proposition d'affectation
Réserve de compensation des charges d'amortissement	1 905 462
Report à nouveau	- 600 056
TOTAL	1 305 406

▪ **Note 12 - Charges constatées d'avance**

Détail des charges	Montant
Stock EHPAD	54 073
Entretien maintenance	11 482
Location abonnement	125 702
Autres charges	30 830
TOTAL	222 087

▪ **Note 13 - Produits constatés d'avance**

Détail des produits	Montant
Subventions	12 612
Autres produits	22 883
TOTAL	35 495

▪ **Note 14 – Produits à recevoir**

Détail des produits et subventions	Montant
Subventions et dotations	68 678
Dons à encaisser	281 410
Remboursement personnel	218 296
Autres remboursements	75 455
TOTAL	643 839

▪ **Note 15 – Charges à payer**

Factures diverses	15 831
Factures Secours Catholique 2025	86 943
Electricité, eau, gaz, téléphone	278 460
Honoraires	77 600
	458 834

▪ **Note 16 – Détail des dettes fiscales et sociales**

Détail des charges à payer	Montant
Dettes sociales	3 417 642
URSSAF	960 297
Retraite et Prévoyance	395 763
Mutuelles	103 971
Taxes sur salaires	1 957 611
Dettes fiscales	876 712
Departement aide sociale	565 325
Formation	226 589
Prélèvement à la source	58 776
TVA	26 022
Dettes congés payés	2 744 222
Personnel congés à payer	1 845 217
Charges sur congés payés	899 005
Personnel et comptes rattachés	80 626
Rémunérations	19 285
CE	61 341
Personnel autres charges	500 993
TOTAL	7 620 195

■ **Note 17 – Activité**

		2 025		2 024	
PRODUITS D'EXPLOITATION		56 622 678 €		53 718 379 €	
A) Chiffres d'affaires et produits de l'activité		46 843 719 €	88,22%	44 018 437 €	82,90%
Pôle Santé	CSSRA MARIENBRONN	5 644 313 €		4 826 478 €	
	EHPAD CARITAS	7 128 197 €		6 860 875 €	
	EHPAD SAINT FRANCOIS	3 371 574 €	16 144 084 € 30,40%	3 074 577 €	14 761 930 € 27,80%
Pôle Enfance inadaptée	LES TILLEULS	3 307 333 €		3 145 565 €	
	LA FORGE	3 719 924 €		3 275 919 €	
	MECS LE CHALET	3 278 706 €		3 504 278 €	
	COTTOLENGO/SESSAD/CAMSP	3 863 572 €		3 792 341 €	
	SEI DU RIED	6 757 806 €		7 143 328 €	
	FAS AIR ET VIE	1 678 022 €	22 605 363 € 39,92%	563 438 €	21 424 869 € 39,88%
Pôle Logement et Insertion	LA CITE RELAIS	1 644 602 €		1 508 680 €	
	RESIDENCE SAINTE ODILE	903 353 €		920 953 €	
	RESIDENCE DU DONON	171 651 €		203 373 €	
	RENOVATION	229 670 €		280 604 €	
	FERME SAINT ANDRE	703 659 €		749 502 €	
	CARIJOU	197 004 €		166 105 €	
	RESIDENCE CAPUCINS	823 044 €		795 265 €	
	LES 7 PAINS	475 396 €		345 671 €	
	CARIMMO	- €	5 148 379 € 9,70%	75 202 €	5 045 355 € 9,50%
Pôle caritatif	CARITAS ALSACE RESEAU SECOURS CATHOLIQUE	2 742 143 €	2 742 143 € 5,16%	2 689 103 €	2 689 103 € 5,06%
	AIR ET VIE	- €	0,00%	4 981 €	4 981 € 0,01%
Siège		203 750 €	203 750 € 0,38%	92 199 €	92 199 € 0,17%
B) Subventions		4 562 175 €	8,59%	5 239 329 €	9,87%
Chantiers d'insertion et Entreprise d'Insertion		3 428 360 €		4 209 779 €	
Caritas Alsace Réseau Secours Catholique		829 986 €		1 006 755 €	
Divers		303 829 €		22 795 €	
C) Reprise de provisions et transfert de charges		1 878 253 €	3,54%	1 512 252 €	2,85%
dont	Provision Retraite	524 455 €		154 107 €	
	Provision Litige Personnel			35 976 €	
	Provision risques et charges	1 149 613 €		692 376 €	
	Provision Créances	204 185 €		98 339 €	
	Transfert de charges			531 454 €	
D) Produits divers		3 338 531 €	6,29%	2 948 361 €	5,55%
dont	Report fonds dédiés antérieurs	1 672 249 €		651 474 €	
	Produits des cessions d'immobilisations	965 370 €			
	Prise en charge Contrats aidés			1 512 429 €	
	Remboursement formations	318 135 €		283 116 €	
	Autres remboursements	382 777 €		501 342 €	

▪ **Note 18 – Compte de Résultat par Origine et Destination Fédération de Charité Caritas Alsace**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 884 001	3 884 001	2 870 208	2 870 207
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons legs et mécénat	3 391 760	3 391 760	2 323 511	2 323 511
- Dons manuels	2 100 936	2 100 936	2 022 020	2 022 020
- Legs, donations et assurance-vie	1 290 823	1 290 823	301 490	301 490
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	492 242	492 242	546 697	546 697
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	46 633 411		47 247 424	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contribution financière sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	46 633 411		47 247 424	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS	4 562 175		5 239 329	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 924 263	-	1 044 898	-
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	487 569	45 879	651 474	90 180
TOTAL	57 491 419	3 929 880	57 053 331	2 960 387
CHARGES PAR DESTINATION	-		-	
1- MISSIONS SOCIALES	52 373 797	2 790 774	54 312 803	2 434 830
1.1 Réalisés en France	52 248 579	2 693 732	54 111 987	2 301 486
- Actions réalisées par l'organisme	52 248 579	2 693 732	54 111 987	2 301 486
- Versement à d'autres organisme agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	60 771	49 659	168 584	107 784
- Actions réalisées par l'organisme	60 771	49 659	168 584	107 784
- Versement à un organisme central ou d'autres org.	-	-	-	-
1.3 Eveil à la solidarité	64 447	47 383	32 232	25 560
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	357 786	357 786	325 174	325 174
2.1 Frais d'appel à la générosité public	357 786	357 786	325 174	325 174
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 517 566	708 968	2 698 939	848 482
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	87 000	-	31 376	-
TOTAL	55 336 149	3 857 528	57 368 292	3 608 486
EXCEDENT OU DEFICIT	2 155 270	72 352	314 961	648 098

■ **Note 19 - Compte d'emploi des ressources collectées Fédération de Charité Caritas Alsace**

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	2 741 115	2 327 046	1.1 Coisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	2 741 115	2 327 046	1.2 Dons, legs et mécénats	3 391 760	2 323 511
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 100 936	2 022 020
1.2 Réalisées à l'étranger	49 659	107 784	- Legs, donations et assurances-vie	1 290 823	301 490
- Actions réalisées par l'organisme	49 659	107 784	- Mécénats	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	492 241	546 696
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	357 786	325 174		-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	708 968	848 482		-	-
TOTAL DES EMPLOIS	3 857 528	3 608 486	TOTAL DES RESSOURCES	3 884 001	2 870 207
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	87 000 €	31 376 €	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	45 879	90 180
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	14 648	679 475
TOTAL	3 944 528	3 639 862	TOTAL	3 944 528	3 639 862
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 553 237	3 643 504
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 14 648	- 679 475
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 58 168	- 410 792
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 480 421	2 553 237
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	7 992 608	7 647 014	Bénévolat	4 480 245	4 120 803
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	3 228 157	3 244 482
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	284 206	281 729
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	7 992 608	7 647 014	TOTAL	7 992 608	7 647 014

Le compte d'emploi des ressources collectées dans le cadre de la reconnaissance d'utilité publique fait ressortir un total de ressources de **3 929 880 euros** contre un total d'emplois de **3 944 528 euros**.

En application du règlement ANC 2018-06, le compte d'emploi annuel des ressources est présenté selon le modèle homologué. Il intègre la totalité des emplois et des ressources de l'activité Caritas Réseau Secours Catholique reprenant ainsi les informations du compte de résultat section « Caritas Réseau Secours Catholique » et fait partie intégrante des comptes annuels.

Les emplois ont été définis en conformité avec l'objet social de l'Association : d'une part les missions sociales réalisées en France, décomposées en secours directs aux personnes, versements à d'autres organismes, actions d'accompagnement et de prévention et éveil et sensibilisation à la solidarité et d'autre part les missions sociales réalisées à l'étranger.

Le nouveau plan comptable analytique mis en place en 2019 permet d'imputer les charges directement affectables aux missions sociales et aux frais de recherche de fonds. Les frais de personnel et les charges non affectables directement aux emplois sont répartis entre ces emplois et les frais de fonctionnement sur la base de clés de répartitions et pourcentages forfaitaires.

Les ressources affectées aux missions sociales et restant à utiliser comprennent principalement les ressources affectées par les donateurs et non utilisées au cours de l'exercice y compris le report à nouveau. Au fur et à mesure de la réalisation de ces missions, les ressources correspondantes sont reportées dans le poste report des ressources antérieures affectées aux missions sociales et restant à utiliser.

LES EMPLOIS

Les actions réalisées dans le Diocèse d'Alsace s'élèvent à **2 741 115 euros** soit 70% des emplois (64% en 2024). Elles sont engagées localement grâce au réseau de bénévoles.

Les actions réalisées à l'étranger en direct s'élèvent à **49 659 euros** et sont menées en collaboration avec le Secours Catholique (1% du total des emplois contre 3% l'année dernière).

Les frais de recherche de fonds à **357 786 euros** (9 % du total des emplois contre 9% en 2023) regroupent toutes les dépenses liées à l'appel à la générosité ainsi que les frais d'appel et de traitement des legs, donations et assurances-vie.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à **708 968 euros** et représentent 18 % des emplois (contre 23 % en N-1).

Les reports en fonds dédiés s'élèvent à **87 000 euros** soit 1% des emplois.

LES RESSOURCES

Les ressources sont enregistrées selon leur nature comme dans le compte de résultat.

Les ressources issues de la générosité publique s'élèvent à **3 884 001 euros** soit **99 %** des ressources globales (97 % en 2024). Elles comprennent les dons non affectés **pour 2 100 936 euros**, les produits de legs et d'assurance-vie pour **1 290 823 euros** ainsi que les autres produits de la générosité du public (participations d'activité et de soutien) pour **492 241 euros**.

Les reprises de fonds dédiés effectuées en 2025 s'élèvent à **45 879 euros** (1% des ressources).

Le déficit 2025 de la générosité du public s'élève à **14 648 euros**.

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à **2 480 421 euros**.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Les contributions volontaires en nature comprennent principalement le bénévolat ainsi que les produits alimentaires délivrés par les banques alimentaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les modalités d'évaluation sont explicitées dans la note 21.

Note 20 - Effectif

La Fédération de Charité Caritas Alsace compte un effectif de 808 salariés (dont 59 en contrat à durée déterminée et 131 en contrat d'insertion).

Structure	Type de contrats													
	CDI				CDD				CDDI		Apprentissage		TOTAL	
	F		H		F		H		F	H	F	H		
	C	NC	C	NC	C	NC	C	NC						
COTTOLENGO	9	38	3	6	1	7					1		65	
Sei du Ried	11	63	1	13		9					3	1	101	
Les Tilleuls	4	33	5	11							2		55	
Marienbronn	9	30	3	8		1	1	1					53	
Siège	2	7	3	6		1							19	
EHPAD Caritas	2	60	1	7	1	16						1	88	
La Forge	6	31	2	14							2	2	57	
CARSC	4	22	2	4		1					1		34	
Air et Vie	2	14	1	6									23	
St François	3	46	0	5		3		1					58	
MECS	2	32	1	10		3		2			2		52	
Ferme St Andre		9	1	3					15	33			61	
Pôle Insertion	7	35	2	19		5		6	38	29		1	142	
Total	61	420	25	112	2	46	1	10	53	62	11	5	808	

	Femme	Homme	Total
Cadres	63	26	89
Non Cadres	530	189	719
Total	593	215	808

	Total
Cadres	89
Employés	623
Ouvriers	96
Total	808

Intérim

L'EHPAD Caritas fait appel à l'intérim pour le remplacement de personnel soignant. Le montant des frais est de 751 500 euros en 2025 (contre 179 013 euros en 2024).

▪ **Note 21 - Informations concernant les contributions volontaires en nature**

Les prestations en nature fournies par les bénévoles de l'activité de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique ne sont pas comptabilisées au pied du compte de résultat du fait que les heures réalisées ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un suivi formel. Cependant, leur estimation sur la base des heures totalisées dans les bilans d'équipes s'élève à **269 375 heures (148 Effectif Temps Plein)** valorisées au taux horaire du SMIC à 11,88 euros plus un taux de charges patronales de 40 % fait ressortir un total de contribution en nature de **4 480 245 euros**.

L'Association bénéficie de la distribution de denrées par les banques alimentaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin destinées aux boutiques alimentaires des permanences d'accueil et des équipes Caritas ainsi qu'aux 7 Pains pour les repas sociaux.

Dans le Bas-Rhin, pour l'activité Caritas, la valeur réelle des achats est de **655 347 euros** pour un poids de **136 156 kilos**. La participation annuelle s'élève à **33 842 euros** dont 810 euros de cotisation. Il en résulte une contribution en nature de **621 505 euros**.

Pour les 7 pains, la Cité Relais et Carilogis, la valeur réelle des achats est de **283 101 euros** pour un poids de **50 017 kilos** ; la participation de solidarité est de **13 174 euros** dont 170 euros de cotisation. La contribution en nature est de **269 927 euros**.

Dans le Haut-Rhin, la valeur réelle des achats est de **2 572 810 euros** pour un poids de **682 464 kilos**. La participation annuelle s'élève à **26 323 euros** dont **1 848 euros** de cotisation. Il en résulte une contribution en nature de **2 546 487 euros**.

Dans le cadre des dispositions fiscales en faveur du bénévolat, les frais abandonnés par les bénévoles qui n'ont pas donné lieu à un paiement et pour lesquels un reçu fiscal a été établi s'élèvent à **256 781 euros**.

Les dons en nature à **114 923 euros**.

▪ **Note 22 - Engagements hors bilan**

Engagements reçus

. Cautions afférentes aux emprunts
Solde restant dû au 31 décembre 2025

3 058 676 €

. Engagements en matière de subventions d'investissement pour le site Air et Vie : 1 011 911 euros

Engagements donnés

Hypothèques immobilières

Etablissement	Bénéficiaire	Montant résiduel
Cottolengo	Crédit Mutuel	75 000
Ried	Caisse Epargne	1 624 487
	Caisse Dépôts Consignation	143 478
	Caisse Dépôts Consignation	622 800
La Forge	Caisse Dépôts Consignation	543 750
	Caisse Dépôts Consignation	1 117 999
	Crédit Coopératif	429 415
Marienbronn	Crédit Mutuel	365 500
	Société Générale	97 263
Air et Vie	Caisse Epargne	493 913
Capucins	Société Générale	36 421
	Société Générale	237 358
TOTAL		5 787 384

▪ **Note 23 - Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants**

Le total des salaires bruts des trois cadres dirigeants ayant les rémunérations les plus élevées en 2025 s'élève à 300 558 €.

▪ **Note 24 - Détail du résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est déficitaire de **96 K€**, les charges s'élevant à 142 K€ et les produits à 47 K€. Ce résultat inclut notamment :

- ✓ des dotations aux provisions règlementées pour 141 K€
- ✓ des charges exceptionnelles diverses pour 1.5 K€
- ✓ des reprises pour provisions règlementées pour 43 K€
- ✓ des autres produits pour 4 K€

▪ **Note 25 - Fonds reportés liés aux legs et dons**

Détail des fonds reportés par année d'acceptation

Fonds reportés liés aux legs 2015	126 480
Fonds reportés liés aux legs 2016	25 000
Fonds reportés liés aux legs 2017	18 381
Fonds reportés liés aux legs 2021	90 200
Fonds reportés liés aux legs 2022	50 186
Fonds reportés liés aux legs 2023	75 000
Fonds reportés liés aux legs 2024	413 365
Fonds reportés liés aux legs 2025	404 015
	1 202 627

La part des fonds reportés concernant l'activité Carsc s'élève à 986 016 €.

Note 26 - Périmètre de la Fédération de Charité

Siege

Caritas Alsace Réseau Secours Catholique / Air et Vie

Pôle Santé

CSSRA Marienbronn (Centre de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie)
Ehpad Koenigshoffen (Etablissement d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes)
Ehpad Marienthal (Etablissement d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Pôle Enfance

IME Cottolengo (Institut Medico Educatif)
SESSAD Piemont des Vosges (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)
CAMSP la Bruche (Centre d'Action Médico Sociale Précoce)

IMPRO du Ried (Institut Medico Professionnel)
Site Relais du Ried
Escale du Ried

DITEP La Forge (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques)
SESSAD La Forge (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)

DITEP Les Tilleuls (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques)
SESSAD Les Tilleuls (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)

MECS LE CHALET (Maison d'Enfants à Caractère Social)

Pôle Insertion

Pôle travail

Les 7 Pains (Restauration)
Renovation (Peinture)
Carijou (Recyclage jouets)
Ferme Saint André
Ateliers d'adaptation à la Vie Active

Pôle Logement

Résidence Saint Odile (Jeunes travailleurs / Etudiants)
Résidence Le Donon
Service FSL
Intermediation locative

Pôle Hebergement

La Cité Relais
La Résidence des Capucins
Résidence Saint Odile (Jeunes Majeurs/Jeunes Parents)
Dispositif 70 Places
Carimmo
Maison Relais de Sultz

FAS Air et vie (Foyer d'accueil spécialisé)

. Note 27 - Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

Les données permettant l'élaboration de ce document proviennent du logiciel CRM TADAF – SALESFORCE via l'extraction d'un rapport faisant état des dons perçus en dehors de la France.

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité Juridique du contributeur	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de Paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
ALLEMAGNE	30/06/2025	Physique	direct	Chèques	42,00
ALLEMAGNE	29/12/2025	Physique	direct	CB	53,50
ALLEMAGNE	31/12/2025	Physique	direct	CB	30,00
TOTAL ALLEMAGNE					125,50
ITALIE	29/09/2025	Physique	direct	CB	43,00
ITALIE	09/10/2025	Physique	direct	CB	2,00
ITALIE	10/10/2025	Physique	direct	Virement bancaire	200,00
ITALIE	10/10/2025	Physique	direct	Virement bancaire	50,00
TOTAL ITALIE					295,00
ROYAUME-UNI	08/01/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
ROYAUME-UNI	03/02/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
ROYAUME-UNI	03/03/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
ROYAUME-UNI	01/04/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
ROYAUME-UNI	02/05/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
ROYAUME-UNI	02/06/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
ROYAUME-UNI	01/07/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
ROYAUME-UNI	04/08/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
ROYAUME-UNI	01/09/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
ROYAUME-UNI	01/10/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
ROYAUME-UNI	10/10/2025	Physique	direct	Virement bancaire	10,00
ROYAUME-UNI	10/10/2025	Physique	direct	Virement bancaire	100,00
ROYAUME-UNI	03/11/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
ROYAUME-UNI	01/12/2025	Physique	direct	Prélèvement automatique	10,00
TOTAL ROYAUME-UNI					230,00
TOTAL GENERAL					650,50

La détermination du pays d'origine est effectuée sur la base de leur adresse postale.

. Note 28 - Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires du commissaire aux comptes afférents à la certification des comptes : 53 880 €